

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 28 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 23

Le vingt-huit octobre deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 21 octobre 2021, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire,

ETAIENT PRESENTS (18) : Mmes RUBIO Julie, RAIMBAUD Candis, FRADON Muriel, RIVES Magali QUINTARD Sophie, GOASGUEN Sylvie, WASTIAUX Carine, DIAZ Edwige, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, IBANEZ Rodrigue, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (5) : M. VIDAL Jacques a donné pouvoir à Mme Julie RUBIO, Mme MABILLEAU Angeline a donné pouvoir à M. Franck PASCAUD, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M BESSE Jean-Luc, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à Mme GOASGUEN Sylvie, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à Mme JOINT Frédérique.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame WASTIAUX Carine

ORDRE DU JOUR

- ❖ Finances/Administration Générale :
 - Délibération Modificative n° 2 du Budget « Assainissement Collectif » ;
 - Convention financière de partenariat entre les communes du RASED.
- ❖ Ecoles :
 - Projet de classe découverte de l'école maternelle.
- ❖ Urbanisme/Voirie :
 - Convention avec le Département pour la pose de deux radars pédagogiques sur la RD 18 ;
 - Renumérotation et dénomination de voies ;
 - Travaux de desserte incendie à « Barré ».
- ❖ Sécurité :
 - Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde ;
- ❖ Intercommunalité :
 - Rapport annuel 2020 du SMICVAL sur le prix et la qualité du service public et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- ❖ Autres points :
 - Conclusions et propositions de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.
- ❖ Questions diverses.

Objet : Délibération Modificative n° 2 du Budget annexe « Assainissement Collectif »

Délibération n° 115/2021

Monsieur le Maire propose de procéder aux crédits complémentaires suivants en vue de facturer la TVA à la SOGEDO relative aux travaux effectués :

Dépenses d'investissement :

- 2762 Créances sur transfert de droits à réduction TVA :	+ 35 000 €
- 2315 Installations, opération 120 « Extension » :	+ 35 000 €
Total :	+ 70 000 €

Recettes d'investissement :

- 2762 Créances sur transfert de droits à réduction TVA :	+ 35 000 €
- 2156 Matériel spécifique, opération d'ordre 041 :	+ 5 000 €
- 2315 Installations, opération d'ordre 041 :	+ 30 000 €
Total :	+ 70 000 €

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Convention financière de partenariat entre les communes du RASED - Délibération n° 116/2021

Vu la délibération n° 126/2020 du 29 octobre 2020 relative au portage du RASED par la commune de SAINT-SAVIN ;

Vu la délibération n° 056/2021 du 27 mai 2021 relative à la création d'un budget annexe « RASED » ;

Vu la délibération n° 062/2021 du 24 juin 2021 relative à la dissolution de l'association des Maires du canton de SAINT-SAVIN ;

Vu la délibération n° 066/2021 du 24 juin 2021 relative au vote du budget du « RASED » et de la participation communale ;

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention financière de partenariat entre les communes du RASED.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide la convention financière de partenariat entre les communes du RASED et autorise Monsieur le Maire à la signer, telle qu'annexée à la présente.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Projet de classe découverte de l'école maternelle - Délibération n° 117/2021

Monsieur le Maire informe de la demande d'aide financière de Madame la Directrice de l'école maternelle concernant le projet de classe découverte dans le centre PEP La Martière à SAINT-PIERRE D'OLERON, les 23, 24 et 25 mai 2022. Le coût de l'hébergement pour les 47 élèves s'élève à 6 824 €, le coût du transport s'élève à 1 378 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une subvention de 16 € par jour et par enfant, soit 2 256 € (47 enfants x 16 € x 3 jours) ;
- d'inscrire la dépense au budget principal 2022 en section de fonctionnement, à l'article 6574 « Subventions ».

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Convention avec le Département pour la pose de deux radars pédagogiques sur la RD18

Délibération n° 118/2021

Vu la délibération n° 105/2021 du 30 septembre 2021 relative à l'acquisition de deux radars pédagogiques ;

Vu la réunion de la commission « Voirie, Aménagement Foncier, Réseaux » du 20 octobre qui a validé l'implantation des deux radars pédagogiques sur la RD18 ;

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour la pose de deux radars pédagogiques sur la RD18 avec le Département.

Après délibération, le Conseil Municipal décide autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Conseil Départemental, telle qu'annexée à la présente.

Vote : 23 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 5 (Mmes DIAZ, JOINT, JACQUEMIN, MM. RECAPPE, DAVY)

Objet : Renumérotation et dénominations de voies - Délibération n° 119/2021

Monsieur le Maire présente une nouvelle phase de numérotation métrique et de dénomination de voies validée par la commission urbanisme. Il rappelle que la numérotation métrique débute à partir du début de la rue la plus proche du centre bourg. Elle permet de s'adapter à l'évolution de la construction de maisons individuelles le long des voies concernées.

Monsieur le Maire indique qu'il convient que la commune achète les plaques de rues pour les voies qui n'en sont pas équipées et la numérotation correspondante à chaque voie.

Renumérotation des lieux-dits :

- **La Grand Font** – voie communale 118 - partant de la RD 115 ;
- **Les Guenilles - Bel Air** - voie communale 119 - partant de la RD 115 jusqu'au chemin rural 222 ;
- **La Lande des Bœufs** : voie communale 146 concernant deux habitations ;

Dénomination de voies :

- **Chemin de la Marte** – portion du chemin rural 222 partant de la voie communale 119 du lieu-dit Bel Air desservant les habitations ;
- **Rue de la Chironne** : RD 23-E2 partant du rond-point de la Chironne jusqu'à la RD 115 ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide la renumérotation des lieux-dits et les nouvelles dénominations de rues ;
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en place de la signalétique correspondante ;
- La dépense sera inscrite, en section d'investissement, à l'article 2152 « Installations de voirie » à l'opération 024 « Travaux de voirie ».

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Travaux de desserte incendie à Barré - Délibération n° 120/2021

Monsieur le Maire rappelle la construction de six maisons individuelles au lieu-dit Barré et à terme dix-huit maisons pour lesquelles il est nécessaire de prévoir une desserte incendie. Suite à l'avis favorable de l'ASA de Civrac et du SDIS de la Gironde, le projet consiste à poser une borne incendie sur le réseau d'irrigation de l'Asa dont une canalisation passe à proximité.

L'entreprise prestataire des travaux de l'Asa propose un devis de 4 245 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte que soit installée une défense incendie à Barré ;
- Mandate Monsieur le Maire pour signer le devis correspondant ;
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet.
- La dépense sera inscrite au budget principal, en section d'investissement, à l'article 21568 « Autres matériels incendie », à l'opération 160 « Acquisition de matériel divers ».

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0